

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

MAIRIE DE  
BESANÇON



## Arrêté du Maire de la Ville de Besançon

Publié le : 22/10/2024

VOI.24.00.A02714

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
AVENUE GEORGES CLEMENCEAU et RUE PERGAUD

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1  
Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 2ème partie, signalisation de danger  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A59 du 20 juillet 2020 qui donne délégation à M. Hervé GIRARDOT  
Vu la demande de l'entreprise SOGEA  
Considérant que des travaux de création d'un Réseau de Chaleur Urbain rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 21/10/2024 au 31/10/2024 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU et RUE PERGAUD

### ARRÊTE

**Article 1 :** À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation est interdite sur la voie de droite, AVENUE GEORGES CLEMENCEAU face au N°70 en direction de la RUE PERGAUD.

**Article 2 :** À compter du 21/10/2024 et jusqu'au 31/10/2024, la circulation est interdite sur la voie de gauche, RUE PERGAUD au niveau du carrefour à feux avec L'AVENUE CLEMENCEAU en direction de la RUE DE DOLE.

**Article 3 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par SERVICE ETUDES ET TRAVAUX.

#### **Article 4 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.



**Article 5** : M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 22 OCT. 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Hervé GIRARDOT  
Le Directeur de la Direction Développement et Gestion  
des Infrastructures